



PREAVIS N° 25 / 2018  
de la Municipalité au Conseil communal  
relatif au remplacement de la conduite d'eau  
potable et de défense incendie  
au lieu-dit « Les Evuex »

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. PREAMBULE

Une fuite a été observée sur la conduite d'eau potable traversant l'autoroute A9 au lieu-dit «Les Evuex ». Son emplacement exact est difficilement identifiable, du fait d'un terrain limoneux. Elle est remarquable par la présence d'une mouille sur une grande étendue.

La construction en 1970 de 60 m. a été posée en acier diamètre 200 mm pour le passage sous la future autoroute.

## 2. PROJET

La Municipalité vous propose de remplacer un tronçon d'environ 180 m de cette ancienne conduite en Eternit diamètre 125 mm entre les points A et B figurant sur le plan de situation annexé.

Cette nouvelle artère sera posée en PE 100 PN diamètre 160/141,0 mm conformément au plan directeur pour la distribution de l'eau potable (PDDE) avec un enrobage complet de sable. Le surdimensionnement du passage sous l'autoroute sera mis à profit pour y faire passer la nouvelle conduite, afin d'éviter tout endommagement lors du tubage. Ce tronçon sera posé avec un manteau de protection en PE de type GEROFIT.

Au point B, la vanne de la conduite désaffectée en fonte diamètre 70 mm sera supprimée. La vanne existante DN 125 mm en mauvais état sera remplacée.

## 3. TRAVAUX

### Génie civil

Installation de chantier	CHF	5 000.00
Sondages côté ouest, remblayage		
Coupe et égrappage du revêtement bitumineux		
Fouille à la machine et à la main dans la chaussée	CHF	3 800.00
Passage de canalisation dans conduite existante	CHF	500.00

Le Conseil communal de Roche

- Vu le préavis N° 25/2018 de la Municipalité au Conseil communal relatif au remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Les Evuex »
- Où le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « Les Evuex »
  2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 75'000.00
  3. De financer ces travaux par la trésorerie courante
  4. D'amortir ces travaux en une fois, par un prélèvement à la réserve « Réseau d'eau »

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 30 janvier 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic  
Chr. Lanz



la Secrétaire  
C. Pilloud

Délégué(s) de la Municipalité : Rémy Roulet, municipal

Annexes : Plan de situation et plan de la conduite

